



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 5 mars 2007

Conseillers en exercice : **61**

Date de Publicité : 6/03/2007

Reçu en Préfecture le :

D - 20070079

CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 5 mars Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE (*présent jusqu'à 16h45*), M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, M. Stéphan DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, Mme Anne WALRYCK, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, M. Jacques VALADE, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, Mme Michèle DELAUNAY, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, M. Patrick PAPADATO,

Excusés :

M. Jean-Marc GAUZERE, Mme Christine CHARRAS, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jacques COLOMBIER,

OPAH. 25 Cheverus. 35 Ruat. 4 Hôtel de ville. 5 Palais. 120 crs de la Marne. 25 Leupold. 10 des Faussets. 5 Porte Basse. 90 Ste Catherine. 12 la Merci. 12 Vauban. 42 Ferrère. 7 Ayres. 154 Ste Catherine. Subvention de la ville aux propriétaires bailleurs.

M. Michel DUCHENE Adjoint au Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 8 juillet 2002, vous avez autorisé le Maire à signer avec la Société Bordelaise Mixte de Construction et d'Urbanisme (SBUC) dénommée aujourd'hui In Cité, une Convention Publique d'Aménagement permettant la mise en œuvre des procédures nécessaires à la requalification de l'habitat et de l'environnement résidentiel dans le centre historique.

Au titre des actions visant à l'amélioration des logements, les propriétaires bailleurs sont susceptibles de bénéficier d'aides de la Ville.

A ce titre, il est proposé d'accorder une aide de la Ville à :

Mme Muriel BOULMIER, copropriétaire de l'immeuble sis 25, rue de Cheverus, à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement vacant dont un de type 4 en loyer intermédiaire.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 7 novembre 2006.
Il a été présenté lors de la commission départementale de l'ANAH du 15 novembre 2006 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033000705.

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 13.179 €
Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 32.947 €

Aide de la Ville au propriétaire : $32.947 \text{ €} \times 10\% = 3.295 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

Accorder à Mme Muriel BOULMIER une participation d'un montant de 3.295 € pour la Ville de Bordeaux

M. Jean SCHEFTSIK DE SZOLNOCK, propriétaire de l'immeuble sis 35, rue du Ruat, à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement vacant de type 2 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 7 novembre 2006.

Il a été présenté lors de la commission départementale de l'ANAH du 15 novembre 2006 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033000668.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 35.779 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 25.045 €
Aide de la CUB 10% : 3.578 €

Aide de la Ville au propriétaire : $35.779 \text{ €} \times 10\% = 3.578 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à M. Jean SCHEFTSIK DE SZOLNOCK une participation d'un montant de 3.578 € pour la Ville de Bordeaux

SCI LA REVANCHE DU LION, propriétaire de l'immeuble sis 4, rue de l'Hôtel de Ville, à Bordeaux.

Cette opération consiste en la restructuration de l'immeuble composé d'un commerce et de 3 logements en 1 immeuble avec un commerce et 2 logements de type 2 dont un en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 20 juin 2006.

Il a été présenté lors de la commission départementale de l'ANAH du 6 septembre 2006 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033000524.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 40.312 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 28.219 €
Aide de la CUB 10% : 4.031 €

Aide de la Ville au propriétaire : $40.312 \text{ €} \times 10\% = 4.031 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à la SCI LA REVANCHE DU LION une participation d'un montant de 4.031 € pour la Ville de Bordeaux

M. Jacky GAWORSKI, copropriétaire de l'immeuble sis 5, rue du Palais de l'Ombrière, à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation complète d'un immeuble vacant composé d'un commerce et de 4 logements dont un de type 2 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 07 novembre 2006.

Il a été présenté lors de la commission départementale de l'ANAH du 15 novembre 2006 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033000669.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 32 078€
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 22 454 €
Aide de la CUB 10% : 3 208 €

Aide de la Ville au propriétaire : $32\,078 \text{ €} \times 10\% = 3\,208 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à M. Jacky GAWORSKI une participation d'un montant de 3 208 € pour la Ville de Bordeaux

Mme Raymonde LARREGLE, propriétaire de l'immeuble sis 120, cours de la Marne, à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement de type 3 en loyer conventionné PST.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 11 juillet 2006.

Il a été présenté lors de la commission départementale de l'ANAH du 15 novembre 2006 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033000562.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 60 950 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 54 855 €
Aide de la CUB 10% : 6 095 €

Aide de la Ville au propriétaire : $60\,950 \text{ €} \times 10\% = 6\,095 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à Mme Raymonde LARREGLE une participation d'un montant de 6 095 € pour la Ville de Bordeaux

Immeuble 25 rue Leupold :

Cette opération consiste en la restructuration complète d'un immeuble vacant de 6 logements, un commerce et un atelier ; en 4 logements dont un de type 2 en loyer conventionné et un de type 2 en loyer intermédiaire.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 07 novembre 2006.

M. et Mme Philippe HUCHON, copropriétaires de l'immeuble sis 25 rue Leupold, à Bordeaux pour un logement conventionné.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH du 15 novembre 2006 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033000725.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 40 553 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 28 387 €
Aide de la CUB 10% : 4 055 €

Aide de la Ville au propriétaire : $40\,553 \text{ €} \times 10\% = 4\,055 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à M. et Mme Philippe HUCHON une participation d'un montant de 4 055 € pour la Ville de Bordeaux

M. André REGLAT, copropriétaire de l'immeuble sis 25 rue Leupold, à Bordeaux pour un logement en loyer intermédiaire

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH du 15 novembre 2006 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033000724.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 42 726 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 17 090 €

Aide de la Ville au propriétaire : $42\,726 \text{ €} \times 10\% = 4\,273 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à M. André REGLAT une participation d'un montant de 4 273 € pour la Ville de Bordeaux

Immeuble 10 rue des Faussets :

Cette opération consiste en la restructuration complète d'un immeuble de 8 logements et d'un local commercial en 7 logements et un local commercial dont 2 de type 3 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 20 juin 2006.

M. et Mme Philippe COLIN, copropriétaires de l'immeuble sis 10, rue des Faussets, à Bordeaux pour un logement conventionné.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH du 06 septembre 2006 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033000530.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 52 553 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 36 787 €
Aide de la CUB 10% : 5 255 €

Aide de la Ville au propriétaire : $52\,553 \text{ €} \times 10\% = 5\,255 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à M. et Mme Philippe COLIN une participation d'un montant de 5 255 € pour la Ville de Bordeaux

M. Philippe LIGET, copropriétaire de l'immeuble sis 10 rue des Faussets, à Bordeaux pour un logement conventionné.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH du 06 septembre 2006 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033000531.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 52 553 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 36 787 €
Aide de la CUB 10% : 5 255 €

Aide de la Ville au propriétaire : $52\,553 \text{ €} \times 10\% = 5\,255 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à M. Philippe LIGET une participation d'un montant de 5 255 € pour la Ville de Bordeaux

Immeuble 5 rue Porte Basse :

Cette opération consiste en la restructuration complète d'un immeuble de 6 logements (un vacant) et un local commercial en trois logements et un commerce. Deux logements seront en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 20 juin 2006.

M. Félix ALTMANN, copropriétaire de l'immeuble sis 5, rue Porte Basse, à Bordeaux pour un logement conventionné.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH du 06 septembre 2006 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033000528.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 68 952 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant 48 266 €
Aide de la CUB 10% : 6 895 €

Aide de la Ville au propriétaire : $68\,952 \text{ €} \times 10\% = 6\,895 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à M. Félix ALTMANN une participation d'un montant de 6 895 € pour la Ville de Bordeaux

M. Jean-Pierre BENOIT, copropriétaire de l'immeuble sis 5, rue Porte Basse, à Bordeaux pour un logement conventionné.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH du 06 septembre 2006 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033000529.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 69 670 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant 48 769 €
Aide de la CUB 10% : 6 967 €

Aide de la Ville au propriétaire : $69\,670\text{ €} \times 10\% = 6\,967\text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à M. Jean-Pierre BENOIT une participation d'un montant de 6 967 € pour la Ville de Bordeaux

Immeuble 90 rue Sainte-Catherine et 12 rue de la Merci :

Cette opération consiste en la restructuration complète d'un immeuble de 7 logements et un local commercial dont 3 de type 2, 1 de type 3 et 1 de type 4, en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 11 juillet 2006.

M. Michel ROUIF, copropriétaire de l'immeuble sis 90, rue Sainte-Catherine, à Bordeaux pour un logement conventionné.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH du 06 septembre 2006 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033000508.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 83 434 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 58 404 €
Aide de la CUB 10% : 8 343 €

Aide de la Ville au propriétaire : $83\,434\text{ €} \times 10\% = 8\,343\text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à M. Michel ROUIF une participation d'un montant de 8 343 € pour la Ville de Bordeaux

M. Jean-Pierre CHEBASSIER, copropriétaire de l'immeuble sis 90, rue Sainte Catherine, à Bordeaux pour un logement conventionné.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH du 06 septembre 2006 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033000507.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 61 328 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 42 930 €
Aide de la CUB 10% : 6 133 €

Aide de la Ville au propriétaire : $61\,328\text{ €} \times 10\% = 6\,133\text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à M. Jean-Pierre CHEBASSIER une participation d'un montant de 6 133 € pour la Ville de Bordeaux

Mme Sophie MENARD, copropriétaire de l'immeuble sis 90, rue Sainte Catherine, à Bordeaux pour un logement conventionné.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH du 06 septembre 2006 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033000505.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 49 205 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 34 443 €
Aide de la CUB 10% : 4 920 €

Aide de la Ville au propriétaire : $49\,205 \text{ €} \times 10\% = 4\,920 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à Mme Sophie MENARD une participation d'un montant de 4 920 € pour la Ville de Bordeaux

M. Daniel AZOULAI, copropriétaire de l'immeuble sis 12, rue de la Merci, à Bordeaux pour un logement conventionné.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH du 06 septembre 2006 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033000510.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 25 672 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 17 971 €
Aide de la CUB 10% : 2 567 €

Aide de la Ville au propriétaire : $25\,672 \text{ €} \times 10\% = 2\,567 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à M. Daniel AZOULAI une participation d'un montant de 2 567 € pour la Ville de Bordeaux

M. et Mme Kamel FERHAOUI, copropriétaires de l'immeuble sis 12, rue de la Merci, à Bordeaux pour un logement conventionné.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH du 06 septembre 2006 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033000509.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 39 934 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 27 954 €
Aide de la CUB 10% : 3 993 €

Aide de la Ville au propriétaire : $39\,934 \text{ €} \times 10\% = 3\,993 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

Accorder à M. et Mme Kamel FERHAOUI une participation d'un montant de 3 993 € pour la Ville de Bordeaux

SCI ALTINEIS, propriétaire de l'immeuble sis 12, rue vauban/42, rue Ferrère, à Bordeaux.

Cette opération consiste en la restructuration complète d'un immeuble de bureaux de 6 logements, dont 1 de type 3 et 1 de type 2 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 11 juillet 2006.

Il a été présenté lors de la commission départementale de l'ANAH du 06 septembre 2006 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033000516.

Logements 1 et 2

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 82 735 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de : 57 914 €
Aide de la CUB 10% : 8 273 €

Aide de la Ville au propriétaire : $82\,735\text{ €} \times 10\% = 8\,273\text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

Accorder à la SCI ALTINEIS une participation d'un montant de 8 273 € pour la Ville de Bordeaux

SCI JULIMO, propriétaire de l'immeuble sis 77, rue des Ayres, à Bordeaux.

Cette opération consiste en la restructuration complète de l'immeuble composé d'un local commercial, d'un logement et de 12 chambres en 5 logements dont 2 de type 2 en loyer conventionné PST.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 12 septembre 2006.

Il a été présenté lors de la commission départementale de l'ANAH du 15 novembre 2006 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033000575.

Logements 1 et 2

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 86 157 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de : 77 541 €
Aide de la CUB 10% : 8 616 €

Aide de la Ville au propriétaire : $86\,157\text{ €} \times 10\% = 8\,616\text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

Accorder à la SCI JULIMO une participation d'un montant de 8 616 € pour la Ville de Bordeaux

SCI DES GANTS ET DE NAVARRE, propriétaire de l'immeuble sis 154, rue Sainte-Catherine, à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation complète d'un commerce et d'un l'immeuble composé d'un local commercial et de 6 logements dont 1 de type 2 et de type 4 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 11 juillet 2006.

Il a été présenté lors de la commission départementale de l'ANAH du 06 septembre 2006 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033000526.

Logements 1 et 2

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 73 027 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de : 51 119 €
Aide de la CUB 10% : 7 303 €

Aide de la Ville au propriétaire : $73\,027 \text{ €} \times 10\% = 7\,303 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à la SCI DES GANTS ET DE NAVARRE une participation d'un montant de 7 303 € pour la Ville de Bordeaux

Le versement des subventions de la Ville aux propriétaires interviendra après réalisation complète des travaux, sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville au vu de la décision de versement total de la subvention de l'ANAH.

Ces différentes dépenses ci-dessus énumérées seront imputées sur la sous fonction 72, nature 2042 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 5 mars 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Michel DUCHENE

